

BTS - Épreuve orale - Session 2012- PORTUGAIS – Forme ponctuelle

Le site du ministère ou vous pourrez trouver la plupart des référentiels est :

<https://www.sup.adc.education.fr/btslst/>

sinon vous avez toujours la possibilité de les demander au service des examens qui vous a convoqué. (certains BTS du secteur tertiaire ont également des grilles d'évaluation qu'il convient de demander au même service.

BTS Secteur Industriel Modalités des épreuves ponctuelles obligatoires et facultatives

1. Épreuve ponctuelle : idem CCF, 2 situations d'évaluation (CO et production orale en continu et en interaction. Durée 45 minutes (préparation 30 minutes pour la 2^{ème} partie.)

a. Compréhension de l'oral : 30 minutes sans préparation

Modalités : Cf. Première situation d'évaluation du CCF.

- Supports : audio ou vidéo (max. 3 minutes) : 3 écoutes espacées de 2 minutes

- Rendre compte par écrit en français

b. Expression orale en continu et en interaction : 15 minutes assorties d'un temps de préparation de 30 minutes. Cf. Deuxième situation d'évaluation du CCF.

Expression orale en continu : 5 min.

- o Support : dossier composé de deux ou trois documents textuels et iconographique ; 250 mots max. Doc icono < 1/3 du dossier
- o présentation personnelle (1 min.), présentation structurée des documents (4 min.)

Expression orale en interaction (10 min.)

- o Permettre au candidat de préciser certains points.

2. Épreuve facultative de LV2, orale, 20 minutes, préparation 20 minutes

L'épreuve se décompose ainsi :

- présentation personnelle du candidat et entretien sur son expérience professionnelle (stage en entreprise, activités professionnelles, etc.) en langue vivante étrangère ;

- entretien en langue vivante étrangère sur la base d'un document

NRC obligatoire + CI épreuve E6 ponctuelle (sinon en CCF)

Négociation vente en LVE

L'épreuve de négociation-vente *en* LVE, qui donne lieu à un co-enseignement, n'est pas considérée comme une épreuve de langues ; elle ne porte d'ailleurs aucun coefficient langue. Cette épreuve-là, faisant bloc avec la maquette générale

Texte + Jeux de rôle

L'épreuve en LVE obligatoire

Durée : 30 minutes de préparation et 30 minutes de passage

La préparation : Le candidat se voit remettre un texte qu'il doit étudier dans le but de le présenter et d'en parler avec l'examineur. Une courte lecture est demandée en général et ensuite le candidat est libre de rendre compte du document comme il veut, par une explication, un résumé, un compte rendu... Il ne faut pas oublier de conclure ! Une conclusion personnelle est la bienvenue mais c'est surtout le point de vue du futur professionnel qui est intéressant.

C'est aussi pendant ce temps de préparation qu'un scénario de vente est proposé au candidat. Les examinateurs sont attentifs à ce que le candidat a comme expérience et lui proposent un jeu de rôle en rapport avec les connaissances des produits que le candidat connaît.

Le passage : Le candidat commence par le texte et sa prestation se termine par le jeu de rôle. L'entretien sur le texte dure entre 10 et 15 minutes maximum pour que le candidat puisse s'exprimer plus aisément dans l'action de

vente. Une seule partie de la vente est possible étant donné le peu de temps de passage mais les candidats doivent respecter la progression naturelle de l'action de vente.

ASSISTANT DE GESTION DE PME-PMI À RÉFÉRENTIEL COMMUN EUROPÉEN

1. Épreuve orale de production orale en continu et en interaction

- Préparation : 20 minutes
- Épreuve orale : 20 minutes

Cette épreuve prend appui sur un dossier comprenant :

- le rapport de stage en entreprise (3 pages maximum) ;
- une fiche décrivant une situation de communication.

Pendant la durée de préparation (20 minutes) :

L'examineur prend connaissance :

- du rapport ;
- de la fiche décrivant la situation de communication (support de la 3^e partie de l'interrogation orale), remise par le candidat avant l'interrogation [ou rédigée pendant les 20 minutes de préparation].

Le candidat prépare :

- la présentation de son stage, en évitant de reproduire mot à mot son rapport. Attention : il ne faut pas tenir compte du contenu écrit du rapport pour évaluer le candidat, ce rapport n'est qu'un appui et n'a pas à être évalué.
- [Si le candidat n'a pas rendu de rapport de stage, il peut se présenter à l'examen et passer l'épreuve.]
- [Si le candidat n'a pas rendu la fiche décrivant la situation de communication, il la prépare : elle peut être rédigée en français ou en portugais.]

L'épreuve de production orale en continu et en interaction se décompose en 3 parties, 5 + 5 + 10 = 20 minutes :

- 1^{re} partie, 5 minutes, production orale en continu : le candidat commence par se présenter et présente ensuite son stage oralement, sans lire le dossier. L'examineur écoute sans rien dire.
- 2^e partie, 5 minutes, interaction orale : l'entretien avec l'examineur porte sur la signification personnelle du stage sur les plans humain et culturel.
- 3^e partie, durée 10 minutes, interaction orale : un entretien autour d'une situation de communication, à partir de la fiche descriptive remise par le candidat avant l'interrogation (ou rédigée pendant les 20 minutes de préparation).

L'examineur évalue l'expression orale du candidat en s'aidant de la grille d'aide à l'évaluation de l'expression orale en continu et en interaction.

Attention, le rapport de stage et la fiche de communication n'entrent pas dans l'évaluation. Ils ne sont que des supports.

2. Épreuve de compréhension de l'oral

- Sans préparation
- Durée 25 minutes

Support : un enregistrement audio (ou vidéo) d'une durée totale de 3 minutes (fourni)

Le support d'évaluation est un enregistrement qui peut comporter :

- **soit 1 seul document authentique** : un monologue/exposé **ou** un dialogue ;
- **soit 2 documents authentiques** de nature différente : monologue/exposé **et** dialogue.

Passation de l'épreuve de compréhension de l'oral :

- L'examineur écrit au tableau le titre du support d'évaluation.
- L'examineur lance l'écoute (ou le visionnement) du support d'évaluation (25 minutes).

Étapes	Durée	Temps cumulé
Première écoute	3 minutes maxi	3 minutes
Silence	2 minutes	5 minutes
Seconde écoute	3 minutes maxi	8 minutes
Silence	17 minutes (environ)	25 minutes

- Le candidat peut commencer à prendre des notes quand il le souhaite. Après les deux écoutes, le candidat dispose d'une durée d'environ 17 minutes pour structurer, par écrit, en portugais, un compte-rendu portant sur ce qu'il aura entendu ou visionné (un compte-rendu écrit est plus simple à organiser qu'un compte-rendu oral).
- Au bout de 25 minutes, l'examineur ramasse la copie du candidat.

L'examineur évalue ensuite la compréhension du candidat en s'aidant de la grille d'aide à l'évaluation de la compréhension de l'oral (voir p. 10).

Attention, la correction de la langue étrangère ne sera pas évaluée dans cette partie de l'épreuve, l'important étant pour le candidat de faire la preuve qu'il a compris.

Épreuve facultative

Durée : 20 minutes + 20 minutes de préparation

L'examinateur propose un support textuel qui ne dépassera pas 250 mots. Il évalue la prestation orale du candidat en s'aidant de la grille d'aide à l'évaluation de l'épreuve orale facultative.

L'examinateur fournit le support. Il peut demander la lecture d'un extrait du texte. Il peut aider le candidat à en rendre compte ; les relances pourront aussi se rapporter au stage, au projet professionnel du candidat, etc.

Le document support ne doit pas sortir du centre d'examen et ne sera pas annoté par le candidat.

ÉPREUVES ORALES DE LANGUES DU BTS COMMERCE INTERNATIONAL

Évaluation de la compréhension et de l'expression orales : durée 20 minutes,

Préparation 20 minutes

Coefficient 2 pour la langue de spécialité (langue A) et 3 pour l'autre langue (langue B)

Déroulement de l'épreuve :

Le titre du ou des enregistrements sera communiqué aux candidats.

Deux écoutes espacées de 2 minutes d'un ou de deux documents audio ou vidéo, suivies d'une restitution orale et d'un entretien en langue vivante étrangère.

a) écoute

Longueur des enregistrements : Leur durée n'excèdera pas trois minutes maximum. Le recours à des documents authentiques nécessite parfois de sélectionner des extraits un peu plus longs (d'où la limite supérieure fixée à 3 minutes) afin de ne pas procéder à la coupure de certains éléments qui facilitent la compréhension plus qu'ils ne la compliquent. Dans le cas de deux documents (longueur d'enregistrement maximale de 3 minutes pour les deux), on veillera à ce qu'ils soient de nature différente : dialogue et monologue.

Nature des supports : Les documents enregistrés audio ou vidéo seront de nature à intéresser un étudiant de commerce international sans toutefois présenter une technicité excessive. On peut citer en exemple les documents relatifs à l'emploi (recherche, recrutement, relations professionnelles...) à l'environnement économique, à la vie en entreprise ... Il pourra s'agir de monologues, dialogues, discours, discussions, commentaires de journaux télévisés, émissions de radio.

Il ne s'agira en aucune façon d'écrit oralisé ni d'enregistrements issus de manuels.

On évitera les articles de presse ou tout autre document conçus pour être lus. En effet, ces derniers parce qu'ils sont rédigés dans une langue écrite compliquent considérablement la tâche de l'auditeur. De plus, la compréhension d'un article enregistré ne correspond à aucune situation dans la vie professionnelle.

b) restitution orale et entretien (durée 20 minutes)

Dans un premier temps, le candidat rendra compte de façon autonome de ce qu'il a compris (5 minutes environ)

Puis suivra un entretien destiné à l'amener à préciser certains points, à s'assurer de la compréhension des éléments essentiels et/ou de certains détails, voire à faire part de ses réactions si la compréhension est satisfaisante.

Langue vivante étrangère C (Épreuve facultative)

Epreuve orale Durée : 20 minutes préparation : 20 minutes

Entretien en langue étrangère à partir d'un ou de plusieurs documents (texte, document audio ou vidéo) en relation avec le domaine professionnel.

La langue vivante étrangère choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente des langues vivantes étrangères obligatoires.